

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 592-1**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 juin 2022**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 592-1** modifiant le Règlement numéro 592 établissant le programme d'aide financière aux établissements d'entreprise pour la revitalisation du centre-ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 juin 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière